

Avis publics

|                 |                                                                                                                                                                                                      |
|-----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 13 janvier 2021 | AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 393-2020, ÉTABLISSANT LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES POUR LA ZONE H-16 AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 330-2018                                              |
| 13 janvier 2021 | AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 395-2020, PORTANT SUR LES SYSTÈMES D'ALARME (RMH-110)                                                                                                          |
| 13 janvier 2021 | AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 396-2020, PORTANT SUR LES VENTES DE GARAGE ET VENTES TEMPORAIRES (RMH-299)                                                                                     |
| 13 janvier 2021 | AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 397-2020, PORTANT SUR LA CIRCULATION (RMH-399)                                                                                                                 |
| 13 janvier 2021 | AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 398-2020, PORTANT SUR LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE (RMH-460)                                                                                                |
| 13 janvier 2021 | AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 399-2020, PORTANT SUR LES NUISANCES (RMH-450)                                                                                                                  |
| 13 janvier 2021 | AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 400-2020, PORTANT SUR LE STATIONNEMENT (RMH-330)                                                                                                               |
| 13 janvier 2021 | AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 401-2020, PORTANT SUR LES COLPORTEURS (RMH-220)                                                                                                                |
| 13 janvier 2021 | AVIS PUBLIC DE CONSULTATION ÉCRITE DU RÈGLEMENT 402-2021, VISANT L'ABROGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 352-2018 CONCERNANT LA POLITIQUE DE PARTICIPATION PUBLIQUE EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME |

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE DE 15 JOURS

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 402-2021, VISANT L'ABROGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 352-2018 CONCERNANT LA POLITIQUE DE PARTICIPATION PUBLIQUE EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME

AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

Lors de la séance du conseil tenue le 12 janvier 2021, le conseil a adopté le projet de règlement suivant, « **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 402-2021, VISANT L'ABROGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 352-2018, CONCERNANT LA POLITIQUE DE PARTICIPATION PUBLIQUE EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME** »

Conformément à l'arrêté 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020, l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 402-2021 est remplacée par une consultation écrite de 15 jours qui sera tenue du 27 janvier 2021 au 10 février 2021. Vous êtes donc invités à partager vos observations et vos commentaires, par écrit, à la Municipalité relativement à ce projet de règlement. Les commentaires concernant ce projet de règlement doivent être acheminés par courriel à l'adresse [dg@st-stanislas-de-kostka.ca](mailto:dg@st-stanislas-de-kostka.ca) ou par la poste, à l'adresse suivante,

Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka  
221, rue Centrale  
Saint-Stanislas-de-Kostka (Québec) J0S 1W0

Vous pouvez également déposer vos commentaires à la même adresse dans le passe lettre situé à droite de l'entrée principale. Le projet de règlement numéro 402-2021 vise à abroger le règlement numéro 352-2018, concernant la politique de participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme, afin que les personnes intéressées à se prononcer sur des modifications aux règlements d'urbanisme, puissent le faire, en demandant éventuellement une approbation référendaire. Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la Municipalité.

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPAL

CENTRE MUNICIPAL  
221, rue Centrale, Saint-Stanislas-de-Kostka, (Québec), J0S 1W0  
Téléphone : 450-373-8944  
Télécopieur : 450-373-8949  
<https://www.st-stanislas-de-kostka.ca/>

Lundi au jeudi : 9 h à 16 h  
Vendredi : 9 h à 12 h  
Fermé entre 12 h et 13 h



Mesdames,

Messieurs,

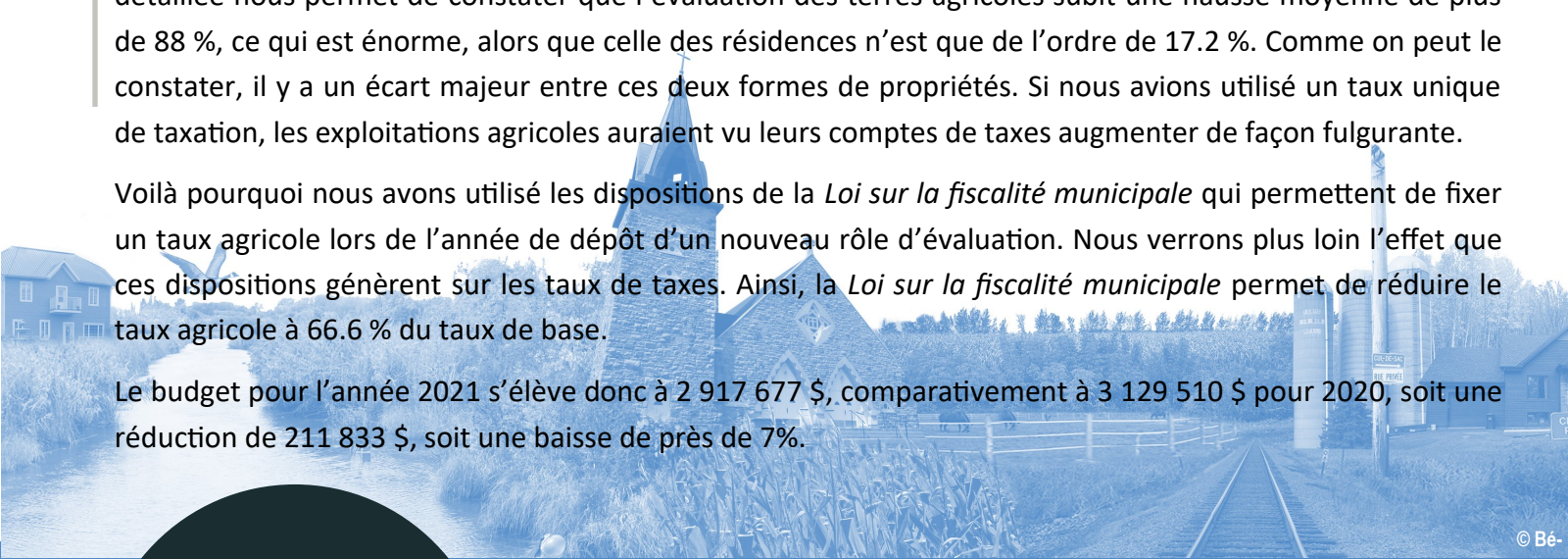
Il nous fait plaisir de vous présenter le budget de la Municipalité pour l'année 2021. Je tiens à remercier les membres du conseil et le personnel de la Municipalité pour leur implication et leur soutien à la préparation de cet exercice financier.

Par cette planification budgétaire, nous vous partageons notre vision du développement de la municipalité et des services à offrir à la population, et cela, tout en respectant la capacité financière des contribuables.

En 2021, la Municipalité dispose d'un nouveau rôle d'évaluation. Les valeurs imposables au rôle d'évaluation passent ainsi de 260 399 500 \$ à 344 189 300 \$, soit une augmentation de 32 %. Toutefois, une analyse plus détaillée nous permet de constater que l'évaluation des terres agricoles subit une hausse moyenne de plus de 88 %, ce qui est énorme, alors que celle des résidences n'est que de l'ordre de 17.2 %. Comme on peut le constater, il y a un écart majeur entre ces deux formes de propriétés. Si nous avons utilisé un taux unique de taxation, les exploitations agricoles auraient vu leurs comptes de taxes augmenter de façon fulgurante.

Voilà pourquoi nous avons utilisé les dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui permettent de fixer un taux agricole lors de l'année de dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation. Nous verrons plus loin l'effet que ces dispositions génèrent sur les taux de taxes. Ainsi, la *Loi sur la fiscalité municipale* permet de réduire le taux agricole à 66.6 % du taux de base.

Le budget pour l'année 2021 s'élève donc à 2 917 677 \$, comparativement à 3 129 510 \$ pour 2020, soit une réduction de 211 833 \$, soit une baisse de près de 7%.



À LA MAIRIE

Caroline Huot  
Mairesse  
[Mairie@st-stanislas-de-kostka.ca](mailto:Mairie@st-stanislas-de-kostka.ca)

Poste vacant  
Conseiller District 1  
[conseiller1@st-stanislas-de-kostka.ca](mailto:conseiller1@st-stanislas-de-kostka.ca)

Jean-François Gendron  
Conseiller District 2  
[conseiller2@st-stanislas-de-kostka.ca](mailto:conseiller2@st-stanislas-de-kostka.ca)

Louise Théorêt  
Conseillère District 3  
[conseiller3@st-stanislas-de-kostka.ca](mailto:conseiller3@st-stanislas-de-kostka.ca)

Michel Taillefer  
Conseiller District 4  
[conseiller4@st-stanislas-de-kostka.ca](mailto:conseiller4@st-stanislas-de-kostka.ca)

Poste vacant  
Conseiller District 5  
[conseiller5@st-stanislas-de-kostka.ca](mailto:conseiller5@st-stanislas-de-kostka.ca)

Mario Archambault  
Conseiller District 6  
[conseiller6@st-stanislas-de-kostka.ca](mailto:conseiller6@st-stanislas-de-kostka.ca)



LE BONHEUR EN FAMILLE,  
ÇA SE VIT ICI !

D’entrée de jeu, il nous est heureux d’annoncer que les comptes de taxes à Saint-Stanislas-de-Kostka vont baisser en 2021.

Un point important à souligner, c’est qu’en 2021 nous imposons la tarification réelle en ce qui concerne les matières résiduelles et l’entretien / opération du réseau d’égout. En effet, au cours des années précédentes, les dépenses liées à ces deux activités étaient absorbées en partie par le tarif imposé et en partie par la taxe générale. Dorénavant, afin de respecter le principe de l’utilisateur payeur, les coûts reliés à ces activités seront uniquement défrayés par l’entremise des tarifications.

En 2021, dans l’esprit de vouloir mettre davantage l’accent sur les services à la population, nous avons convenu de supprimer le service du greffe au profit d’un employé additionnel aux Travaux publics. Présentement, le déneigement de nuit et des rues privées est donné à contrat, mais nous étudions la possibilité d’exécuter ces activités en régie à compter de l’hiver 2021-2022. Toutefois, cette nouvelle responsabilité nécessitera l’acquisition de nouveaux équipements. À ce titre, la population sera évidemment consultée à ce sujet. Nous vous en reparlerons lors du dépôt du programme triennal d’immobilisations.

Mais revenons toutefois brièvement sur la question des taux de taxes variables pour 2021, ce qui nous permettra d’équilibrer le budget et faire en sorte que tous et chacun puisse bénéficier d’une baisse de son compte de taxes. Voici comment se répartissent les différents taux de taxes générales:

- ⇒ Le taux de taxes en 2020 était de 0.70 \$ par 100 \$ d’évaluation;
- ⇒ Le taux agricole en 2021 sera de 0.3053 \$ par 100 \$ d’évaluation;
- ⇒ Le taux pour les autres immeubles en 2021 sera de 0.522 \$ par 100 \$ d’évaluation.

De cette façon, notre budget s’équilibre tout en permettant à votre compte de taxes de diminuer. De plus, il y a une meilleure équité entre les secteurs agricole et résidentiel. Quel meilleur moment qu’en ces temps de pandémie pour alléger votre fardeau fiscal.

À notre assemblée publique de janvier, nous déposons également notre Programme triennal d’immobilisations. On y retrouve plusieurs projets, dont un tableau subséquent en fera l’énumération. S’il en est un qui nous tient particulièrement à cœur, c’est bien la construction d’une nouvelle caserne incendie. En effet, la caserne actuelle est désuète et ne respecte plus les normes. Le projet consiste donc à construire une nouvelle caserne sur le terrain appartenant à la Municipalité, au coin des rues Centrale et Principale.

À cet effet, nous avons attribué un mandat à une firme d’architectes, afin qu’elle effectue une étude préliminaire. Lorsque les résultats de cette étude nous seront communiqués, nous vous consulterons.

Parallèlement à ce projet, et toujours dans le souci de prioriser la qualité des services offerts aux citoyens, il y a le dossier des travaux publics qui est aussi à l’étude. Si le projet de caserne incendie se réalise, nous pourrions ainsi récupérer la caserne actuelle pour l’affecter à l’usage des travaux publics.

En terminant, je tiens à nouveau à remercier tous les membres du personnel municipal qui déploient leur compétence au meilleur de leur capacité, afin de vous offrir un service de qualité auquel vous avez droit. Malgré ces temps difficiles, je tiens en mon nom personnel, et au nom de mes collègues du conseil, à vous souhaiter une Bonne et Heureuse Année 2021, toute en santé !

Si vous avez des questions concernant le budget ou le programme triennal en immobilisations, n’hésitez pas à contacter l’administration de la municipalité à l’adresse courriel [info@st-stanislas-de-kostka.ca](mailto:info@st-stanislas-de-kostka.ca). On se fera un plaisir de vous répondre.

**CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE CONCERNANT LA GESTION  
DE L’ACCÈS MUNICIPAL AU LAC SAINT-FRANÇOIS VIA LA RUE BROUSSEAU**

Mesdames,  
Messieurs,

L’automne dernier, votre conseil municipal avait pris l’engagement de consulter la population de Saint-Stanislas-de-Kostka, quant à la gestion de l’accès municipal au lac Saint-François par la rue Brousseau. Malheureusement, à cause de la pandémie, nous n’avons pu tenir cette consultation. C’est pour cette raison que nous vous offrons cette consultation écrite, car nous n’avons aucune idée du moment où nous pourrions tenir des assemblées publiques.

Tout d’abord, dressons un portrait de la situation. À l’été 2020, après avoir constaté en raison de la pandémie une augmentation de l’achalandage à cet accès public, plus particulièrement de la part de personnes non-résidentes, le conseil municipal a décidé de ne permettre l’accès à cet endroit seulement qu’aux résidents et résidentes de la municipalité. Ainsi, les gens qui désirent accéder au lac peuvent le faire en obtenant une clé d’accès en retour d’un dépôt de 20 \$. La consommation d’alcool et les pique-niques ne sont pas autorisés à cet endroit. Nous tenons à maintenir la disponibilité de cet accès, particulièrement pour les gens qui n’ont pas de propriétés riveraines.

Pendant la saison estivale et suite à celle-ci, nous avons reçu des commentaires de quelques citoyens et citoyennes à l’effet que la gestion de l’accès soit différente de ce que nous proposons, ce qui nous a incité à mener une consultation sur le sujet.

Nous vous invitons donc à nous donner votre opinion sur le sujet, d’ici le 25 février 2021, que ce soit le maintien du statu quo ou une proposition de gestion différente pour ce lieu d’accès. Vous pouvez nous transmettre votre opinion par courriel à l’adresse [info@st-stanislas-de-kostka.ca](mailto:info@st-stanislas-de-kostka.ca), ou par écrit à l’adresse suivante:  
Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka  
221, rue Centrale  
Saint-Stanislas-de-Kostka (Québec) J0S 1W0  
(Consultation accès public)

Au plaisir de vous lire.

Votre conseil municipal

**BUREAUX MUNICIPAUX**

Prendre note que selon les exigences du gouvernement les bureaux municipaux seront fermés jusqu’au 7 février. De retour le lundi 8 février. Pour toutes questions vous pouvez nous faire parvenir un courriel.

**COVID-19. Horaire de l’unité mobile de dépistage**

|                             |                                                                 |
|-----------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| 27 janvier de 9 h 30 à 16 h | Édifice Auguste-Hébert, 149 rue François-Branchaud, Beauharnois |
| 28 janvier de 9 h 30 à 16 h | Salle Florian-Bleau, 110 boul. Perrot, Île-Perrot               |



PROGRAMME TRIENNAL D’IMMOBILISATIONS

2021-2022-2023

| DESCRIPTION                                                               | 2021            | 2022      | 2023 | TOTAL PROJET | MODE DE FINANCEMENT         | FONCTION           |
|---------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------|------|--------------|-----------------------------|--------------------|
| 1– Caserne                                                                | 1 100 000 \$    |           |      | 1 100 000 \$ | Règlement d’emprunt         | Sécurité publique  |
| 2- Stationnement vert                                                     | À déterminer    |           |      | À déterminer | Règlement d’emprunt         | Administration     |
| 3- Remorque pour traîneau SUMI                                            | 6 714 \$        |           |      | 6714 \$      | Fonds de roulement          | Sécurité publique  |
| 4- Pince de désincarcération combinée                                     | 12 000 \$       |           |      | 12 000 \$    | Fonds de roulement          | Sécurité publique  |
| 5- Aménagement d’un parc de soccer                                        |                 | 49 000 \$ |      | 49 000\$     | Règlement d’emprunt + TECQ  | Loisirs et Culture |
| 6- Pavage Montée Léger entre Rivière et 97 Montée Léger Gravier ou pavage | À déterminer    |           |      | À déterminer | À déterminer                | Travaux publics    |
| 7– Rue du Dépôt - Scarification et gravier                                | À déterminer    |           |      | À déterminer | Fonds de carrière           | Travaux publics    |
| 8- Transformation de la caserne incendie actuelle en garage municipal     | À déterminer    |           |      | À déterminer | Règlement d’emprunt +TECQ   | Travaux publics    |
| 9- Achat d’une machine outil pour déneigement—Hiver 2021-2022             | À déterminer    |           |      | À déterminer | Règlement d’emprunt         | Travaux publics    |
| 10- Afficheur de vitesse portatif                                         | 5000 \$         |           |      | 5000 \$      | Fonds de roulement          | Travaux publics    |
| 11- Parc-École                                                            | 157 485 \$      |           |      | 157 485 \$   | Règlement d’emprunt +TECQ   | Loisirs et culture |
| 12- Pavage Rang 5                                                         | 128 400 \$      |           |      | 128 400 \$   | Fonds carrière + subvention | Travaux publics    |
| 13- Pavage Chemin de la Rivière                                           | 161 240 \$      |           |      | 161 240 \$   | Fonds carrière + subvention | Travaux publics    |
| 14- Changement éclairage au Del                                           | Dossier à faire |           |      |              |                             | Travaux publiques  |
| 15- Dos d’âne                                                             | À déterminer    |           |      |              |                             | Travaux publics    |
| 16- Solutions techniques pour le traitement des odeurs à 3 endroits       | 250 000 \$      |           |      | 250 000 \$   | Règlement d’emprunt + TECQ  | Hygiène du milieu  |
| 17- Pavage et élargissement (piste cyclable) rue Brosseau                 | À déterminer    |           |      |              | Règlement d’emprunt         | Travaux publics    |
| TOTAL                                                                     | 182 839 \$      | 49 000 \$ |      | 2 310 839 \$ |                             |                    |

ADOPTION DU BUDGET DE L’ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT QUE l’article 954 du Code Municipal prévoit que le conseil de la municipalité doit préparer et adopter le budget de la Municipalité pour le prochain exercice financier;

POUR CE MOTIF, il est unanimement résolu que le budget qui suit soit adopté pour l’exercice financier 2021 et qu’il soit diffusé dans un journal publié sur le territoire de la Municipalité.

BUDGET DE L’ANNÉE 2021

REVENUS

TAXES

|                                       |              |
|---------------------------------------|--------------|
| Taxes sur la valeur foncière          | 1 577 575 \$ |
| Tarification pour la Sûreté du Québec | 230 773 \$   |
| Taxe secteur                          | 56 660 \$    |
| Tarification pour services municipaux | 422 500 \$   |
| Service de la dette                   | 226 637 \$   |
| TOTAL TAXES                           | 2 514 145 \$ |

PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES

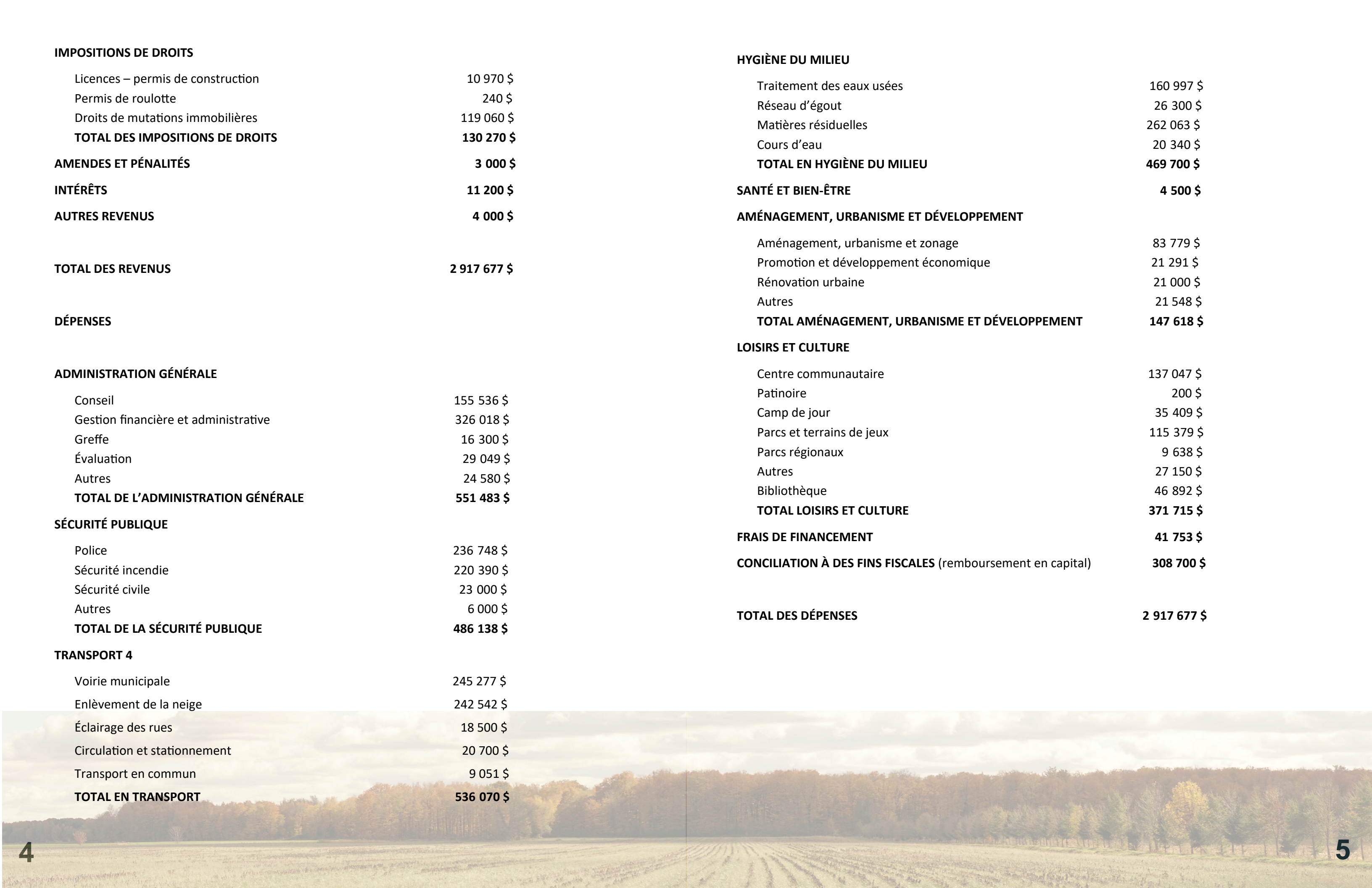
|                                          |           |
|------------------------------------------|-----------|
| Gouvernement du Québec                   | 5 698 \$  |
| Gouvernement du Canada                   | 5 990 \$  |
| Taxe aéroport                            | 190 \$    |
| TOTAL DES PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES | 11 878 \$ |

TRANSFERTS

|                      |            |
|----------------------|------------|
| Transfert de droit   | 13 759 \$  |
| Transport            | 83 944 \$  |
| Hygiène du milieu    | 34 195 \$  |
| Loisirs et culture   | 74 656 \$  |
| TOTAL DES TRANSFERTS | 206 554 \$ |

SERVICES RENDUS

|                           |           |
|---------------------------|-----------|
| Sécurité publique         | 1 000 \$  |
| Administration générale   | 4 040 \$  |
| Sécurité publique         | 1 000 \$  |
| Transport                 | 4 490 \$  |
| Hygiène du milieu         | 1 800 \$  |
| Loisirs et culture        | 24 300 \$ |
| TOTAL DES SERVICES RENDUS | 36 630 \$ |



IMPOSITIONS DE DROITS

|                                   |            |
|-----------------------------------|------------|
| Licences – permis de construction | 10 970 \$  |
| Permis de roulotte                | 240 \$     |
| Droits de mutations immobilières  | 119 060 \$ |
| TOTAL DES IMPOSITIONS DE DROITS   | 130 270 \$ |

|                      |          |
|----------------------|----------|
| AMENDES ET PÉNALITÉS | 3 000 \$ |
|----------------------|----------|

|          |           |
|----------|-----------|
| INTÉRÊTS | 11 200 \$ |
|----------|-----------|

|                |          |
|----------------|----------|
| AUTRES REVENUS | 4 000 \$ |
|----------------|----------|

|                   |              |
|-------------------|--------------|
| TOTAL DES REVENUS | 2 917 677 \$ |
|-------------------|--------------|

DÉPENSES

|                                      |            |
|--------------------------------------|------------|
| ADMINISTRATION GÉNÉRALE              |            |
| Conseil                              | 155 536 \$ |
| Gestion financière et administrative | 326 018 \$ |
| Greffé                               | 16 300 \$  |
| Évaluation                           | 29 049 \$  |
| Autres                               | 24 580 \$  |
| TOTAL DE L’ADMINISTRATION GÉNÉRALE   | 551 483 \$ |

|                               |            |
|-------------------------------|------------|
| SÉCURITÉ PUBLIQUE             |            |
| Police                        | 236 748 \$ |
| Sécurité incendie             | 220 390 \$ |
| Sécurité civile               | 23 000 \$  |
| Autres                        | 6 000 \$   |
| TOTAL DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE | 486 138 \$ |

|                              |            |
|------------------------------|------------|
| TRANSPORT 4                  |            |
| Voirie municipale            | 245 277 \$ |
| Enlèvement de la neige       | 242 542 \$ |
| Éclairage des rues           | 18 500 \$  |
| Circulation et stationnement | 20 700 \$  |
| Transport en commun          | 9 051 \$   |
| TOTAL EN TRANSPORT           | 536 070 \$ |

HYGIÈNE DU MILIEU

|                            |            |
|----------------------------|------------|
| Traitement des eaux usées  | 160 997 \$ |
| Réseau d’égout             | 26 300 \$  |
| Matières résiduelles       | 262 063 \$ |
| Cours d’eau                | 20 340 \$  |
| TOTAL EN HYGIÈNE DU MILIEU | 469 700 \$ |

|                    |          |
|--------------------|----------|
| SANTÉ ET BIEN-ÊTRE | 4 500 \$ |
|--------------------|----------|

|                                               |            |
|-----------------------------------------------|------------|
| AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT       |            |
| Aménagement, urbanisme et zonage              | 83 779 \$  |
| Promotion et développement économique         | 21 291 \$  |
| Rénovation urbaine                            | 21 000 \$  |
| Autres                                        | 21 548 \$  |
| TOTAL AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT | 147 618 \$ |

|                           |            |
|---------------------------|------------|
| LOISIRS ET CULTURE        |            |
| Centre communautaire      | 137 047 \$ |
| Patinoire                 | 200 \$     |
| Camp de jour              | 35 409 \$  |
| Parcs et terrains de jeux | 115 379 \$ |
| Parcs régionaux           | 9 638 \$   |
| Autres                    | 27 150 \$  |
| Bibliothèque              | 46 892 \$  |
| TOTAL LOISIRS ET CULTURE  | 371 715 \$ |

|                      |           |
|----------------------|-----------|
| FRAIS DE FINANCEMENT | 41 753 \$ |
|----------------------|-----------|

|                                                             |            |
|-------------------------------------------------------------|------------|
| CONCILIATION À DES FINS FISCALES (remboursement en capital) | 308 700 \$ |
|-------------------------------------------------------------|------------|

|                    |              |
|--------------------|--------------|
| TOTAL DES DÉPENSES | 2 917 677 \$ |
|--------------------|--------------|